

Compte-rendu
Réunion de Conseil Municipal
Lundi 6 Février 2017 à 19h00

PRÉSENTS : MORAZIN R - LERAY M. - LETOURNEL C.- CHAUDAGNE M. - HIGNET M.-
CORVOISIER J-Y. - LARCHER E. - AUDRAN L. - POULY A. - LEBRET L. –
DUREY N. - COUDRAIS R. - LEMOINE P. - PERON V.- KERGOURLAY J.P.

Absent : /

Mme PERON Virginie a été élue secrétaire.

I - Adjonction à l'ordre du jour :

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

- Revente du château du Bouexic

- Convention d'assistance technique pour l'assainissement collectif.

A la majorité des membres présents, le Conseil Municipal, décide d'ajouter les questions désignées ci-dessus à l'ordre du jour.

II – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 Janvier 2017.

Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents, approuve le compte-rendu de réunion du Conseil Municipal du 9 Janvier 2017.

III – Revente du château du Bouexic.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, la délibération du 2 Août 2012 inhérente à la vente du château du Bouëxic au profit de Monsieur Bernard MADIOT DE KERDRÉAN demeurant à FOUGÈRES, 5, rue Lesueur, avec faculté pour ce dernier de se substituer toute personne physique ou morale de son choix.

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal que des pourparlers sont en cours en ce qui concerne la revente du château.

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que le prix de vente initial était de 400 000,00 Euros, qu'à ce jour 209 336,00 Euros ont été réglés conformément à la délibération du 2 Août 2012 et à l'acte notarié en date du 17 décembre 2012 et qu'il reste en conséquence un montant à régler de 190 664,00 Euros.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que l'acquéreur potentiel a proposé de régler le solde dû comme suit :

- 4 échéances annuelles à 17 334,00 €

- 5 échéances annuelles à 24 265,60 €

Mr le Maire rappelle d'autre-part les termes de la délibération du 2 Août 2012 et de l'acte notarié :

« le solde est stipulé payable à échéances annuelles, chacune au plus tard le 30 Novembre de chaque année, la somme restant due non productive d'intérêt pendant les cinq premières années, mais productive ensuite, à partir de la 6^{ième} année d'intérêt au taux de 1,5 %

l'an, calculé sur la somme restant à payer et payable en même temps que chaque échéance, à savoir aujourd'hui la sixième échéance correspondant à la date du 30 Novembre 2018.

Mr le Maire demande à ce que les conditions particulières désignées dans l'acte notarié du 17 décembre 2012 perdurent à savoir « Usage du parking de l'Eglise par les acquéreurs potentiels en cas de besoin et utilisation par la Commune de la grande salle de réception du château deux fois par an ».

Enfin l'inscription de privilège de la Commune avec réserve de l'action résolutoire prise à la Conservation des Hypothèques sera maintenue en ce qui concerne le bien désigné ci-dessus.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 15

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Emet un avis favorable à la transaction désignée ci-dessus dans les conditions sus-désignées.
- Donne tous pouvoirs à Mr le Maire ou l'Adjoint délégué pour intervenir dans tous actes concernant la revente du château du Bouëxic à l'effet de permettre la réitération des conditions ci-dessus énoncées.

IV - Adhésion à l'assistance technique départementale pour le suivi et l'exploitation du système d'assainissement collectif.

La Commune possède un réseau de collecte des eaux usées et une station d'épuration de capacité de 800 équivalents – habitants.

Dans le cadre de la réglementation en vigueur et des orientations du 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Département propose aux collectivités éligibles pour la période 2017-2020, une convention d'une durée de quatre années reconduisant les modalités actuelles.

Sans se substituer aux prérogatives de l'exploitant, le Département met à disposition contre rémunération forfaitaire (avec maintien de tarif annuel de 0,41 € /habitant DGF) un technicien spécialisé, sur la base de 3 jours/an, apportant un conseil indépendant sur la conduite du système d'assainissement communal. L'objet de la mission est de contribuer au bon fonctionnement des ouvrages en place par des visites régulières : performances épuratoires, évolution éventuelle, optimisation de l'exploitation, respect des prescriptions réglementaires, appui méthodologique.

Au regard des articles L.3232-1-1 et R.3232-1 à R.3232-1-4 du code général des collectivités territoriales et des critères de ruralité et de potentiel financier par habitant, établis par le décret n°1868 du 26/12/2007, la commune éligible bénéficiera de l'assistance technique départementale, dérogatoire au code des marchés publics.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la convention désignée ci-dessus avec le Département et à régler le coût de cette assistance technique sur le budget de l'assainissement.

V – Charte relative au contrat d'objectif – aménagement RD n° 776.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de cahier des charges de l'étude inhérente au contrat d'objectif développement durable relatif à l'aménagement de la R.D. n° 776 en agglomération.

Monsieur le Maire précise que l'étude a pour objectif de formuler des propositions d'aménagement qui seront faites à partir d'une vision globale du territoire.

L'étude se déroulera en trois parties :

- un diagnostic global du territoire.
- des propositions de plusieurs scénarios d'aménagement.
- l'élaboration d'un programme d'action.

Monsieur le Maire précise enfin qu'une réunion est programmée le jeudi 9 Février 2017 à 19h00 afin de poursuivre la réflexion relative au contrat d'objectif en présence de Madame Martine VANDERSMAN chef de service Développement Local à l'Agence Départementale des Vallons de Vilaine.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer au sujet de l'approbation de la charte désignée ci-dessus et d'émettre des observations s'il y a lieu.

Après en avoir délibéré et mentionné quelques observations, il est procédé au vote à main-levée. Les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la charte désignée ci-dessus avec les observations émises concernant le contrat d'objectif développement durable inhérent à l'aménagement de la R.D. n° 776 et de ses abords en agglomération.
- Décide de lancer une consultation selon la procédure adaptée concernant l'étude désignée ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous documents inhérents à ce marché d'étude.

VI – Pare-ballons : terrain de football : demande de subvention au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

Afin d'approfondir cette question, il est décidé d'organiser une réunion avec le Club de Football afin de définir les modalités de participation de ce dernier au projet d'aménagement des abords du terrain de football.(Pare-ballons ou salle de convivialité).

VII – Diagnostic accessibilité : avenant n°1 : APAVE.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 11 Janvier 2016 décidant de retenir le devis proposé par l'APAVE domiciliée Avenue de la Croix-Verte – BP 15325 – 35653 LE RHEU pour un montant de 2 400,00 € TTC concernant l'établissement du diagnostic ERP (Etablissement Recevant du Public) pour les bâtiments publics. Consécutivement à la réunion ADAP – Accessibilité Handicapés au Mairie avec l'APAVE, Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un avenant n°1 d'un montant de 600,00 € TTC proposé par l'APAVE concernant les prestations complémentaires suivantes :

- diagnostic accessibilité pour l'ex commerce « La Bonne Franquette ».
 - modification du dossier ADAP
- portant le montant global du dossier ADAP à 3 000,00 € TTC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à l'avenant n°1 désigné ci-dessus pour un montant de 600,00 € TTC portant le devis global concernant le diagnostic accessibilité des bâtiments communaux à 3 000,00 € TTC.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué pour signer cet avenant n°1.

VIII – Titularisation de Mme MARCADE Charlotte : Adjoint territorial du patrimoine.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 1^{er} Février 2016 décidant de recruter au titre de stagiaire, Mme MARCADE Charlotte domiciliée « Troumer » en LA CHAPELLE-BOUEXIC, à compter du 25 Février 2016 , en tant qu'adjoint territorial du patrimoine de deuxième classe à hauteur de 24/35^{ème} pour assurer les fonctions de bibliothécaire à la bibliothèque municipale avec

possibilité de missions annexes (TAP, remplacement à l'Agence Postale).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la titularisation de Mme MARCADE Charlotte à compter du 25 Février 2017 en tant qu'adjoint territorial du patrimoine dans les mêmes conditions que ci-dessus avec possibilité d'animations ponctuelles le samedi ou dimanche dans le cadre de la bibliothèque.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats ont été les suivants :

- Nombre de votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de titulariser Mme MARCADE Charlotte domiciliée « Troumer » en LA CHAPELLE-BOUEXIC à compter du 25 Février 2017 en tant qu'adjoint territorial du patrimoine à hauteur de 24/35^{ème} pour assurer les fonctions de bibliothécaire à la bibliothèque municipale dans les conditions désignées ci-dessus.

IX – Planning des permanences aux élections présidentielles.

Le planning des permanences pour les élections présidentielles est arrêté comme suit :

Permanences Elections - Année 2017		
	Elections Présidentielles	
	1er Tour	second tour
	Dimanche 23 Avril 2017	Dimanche 7 Mai 2017
8h00 à 10h30	- Mr MORAZIN Roger - Mr LARCHER Eric - Mr CHAUDAGNE Michel - Mme PERON Virgnie - Mme POULY Alexandra	- Mr MORAZIN Roger - Mr LARCHER Eric - Mr CHAUDAGNE Michel - Mme PERON Virgnie - Mme POULY Alexandra
10h30 à 13h00	- Mme AUDRAN Laëtitia - Mr COUDRAIS Rémy - Mr LEMOINE Patrick - Mme LEBRET Louise	- Mme AUDRAN Laëtitia - Mr COUDRAIS Rémy - Mme HIGNET Manuella - Mme LEBRET Louise
13h00 à 15h30	- Mr CORVOISIER Jean-Yves - Mr MORAZIN Roger - Mr LERAY Michel - Mme LETOURNEL Carole	- Mr CORVOISIER Jean-Yves - Mr MORAZIN Roger - Mr LERAY Michel - Mme LETOURNEL Carole
15h30 à 18h00	- Mme DUREY Nadia - Mr KERGOURLAY Jean-Pierre - Mr LEMOINE Patrick - Mr MORAZIN Roger	- Mme DUREY Nadia - Mr KERGOURLAY Jean-Pierre - Mme HIGNET Manuella - Mr MORAZIN Roger

X- Adhésion à l'Association des Maires Ruraux.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du 1er Décembre 2016 de l'Association des Maires Ruraux, domiciliée 23, rue de Bretagne 35 420 LE FERRÉ proposant à la Commune d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux pour l'année 2017 pour un montant de 115 Euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux pour l'année 2017 pour un montant de 115 Euros.

XI- Adhésion à l'Association des Maires de France : AMF 35.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine, 1, rue Tizé 35 235 THORIGNÉ- FOUILLARD pour l'année 2017 pour un montant de 538,20 Euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide d'adhérer à l'Association des Maires d'Ille-et-Vilaine pour l'année 2017 pour un montant de 538,20 Euros.

XII - Adhésion BRUDED.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'Association BRUDED domiciliée 19, rue des chênes - 35630 LANGOUET pour l'année 2017 pour un montant de 345,00 Euros.

Après en avoir délibéré et procédé au vote à main-levée, les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'adhérer à l'Association BRUDED pour l'année 2017 pour un montant de 345 Euros.

XIII – Adhésion à la Fondation du Patrimoine.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à la Fondation du Patrimoine domiciliée 7, Boulevard Solférino – BP 90714 – 35007 RENNES Cédex pour l'année 2017 pour un montant de 100 Euros.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, et procédé au vote à main-levée les résultats du vote ont été les suivants :

- Nombre de votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine domiciliée 7, Boulevard Solférino – BP 90714 – 35007 RENNES Cédex, le coût de l'adhésion s'élevant à 100 Euros.

XIV - Préparation du Budget Primitif 2017.

Dates de réunions des différentes commissions :

- **finances**
- **voirie et bâtiments**

Les dates de réunions des différentes commissions sont arrêtées comme suit en vue de la participation du Budget Primitif 2017 :

- La Commission voirie, matériel et bâtiments communaux : Mercredi 1^{er} Mars 2017 à 9h00
- 1^{ère} Commission de Finances : Mardi 14 Mars 2017, à 18h30.
 - choix en matière d'investissement
 - compte administratif 2016.
- 2^{ème} Commission de Finances : Lundi 27 Mars 2017, à 18h30.
 - préparation du budget primitif 2017
- Rendez-vous Trésorerie de Pipriac pour présentation des différents budgets 2017 : Mardi 4 Avril 2017 à 14h30.
- Réunion de Conseil Municipal : Lundi 10 Avril 2017, à 19h00 :
 - approbation des différents compte-administratifs 2016
 - vote des différents budgets 2017.

XV – Arrêté – Déjections animales sur terrain public.

Il est décidé de surseoir à cette question.

INFORMATIONS

1°) Point avancée travaux : - salle-polyvalente

- salle multi-sports.

- a) Point avancée des travaux à la salle-polyvalente.
 - travaux de démolition du parquet exécutés.
 - travaux charpente exécutés.
 - cloisons enlevées.
- b) Point avancée des travaux à la salle multi-sports.
 - travaux de terrassement réalisés.
 - implantation toilette et locaux chantier exécutée.

2°) Compte-rendu de la réunion de mutualisation du 20 Janvier 2017, à la Mairie des BRULAIS :

Monsieur le Maire précise que 6 Communes du Canton de MAURE DE BRETAGNE participaient à cette réunion de mutualisation le 20 Janvier 2017 en Mairie des BRULAIS :

- LES BRULAIS – COMBLESSAC – LOUTEHEL – MERNEL - SAINT-SEGLIN
- LA CHAPELLE-BOUEXIC

L'objectif de cette réunion était d'envisager les possibilités de mutualisation.

Consécutivement à une réflexion, il a été décidé d'envisager 3 axes de mutualisation afin d'amortir les coûts :

- assurances, Points à Temps et modernisation de voirie, - matériel.

3°) Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de BAULON.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier en date du 6 Janvier 2017 de Monsieur le Maire de BAULON accompagné du projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) pour avis aux personnes publiques associées. Ce projet sera mis à disposition du public de fin février 2017 à fin mars 2017.

Cette procédure ayant pour objet d'ajuster le règlement :

- de la zone 1 AUa pour le rendre compatible et cohérent avec le projet de Parc d'Activités intercommunal à l'est du bourg.
- de l'annexe 1 sur les règles relatives au calcul des places de stationnement pour les constructions

à usage d'habitation individuelle et pour y introduire l'activité Artisanat.

4°) Information SMICTOM.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Mme la Présidente du SMICTOM spécifiant que par délibération n° 1645 il a été décidé l'ouverture d'une demi-journée supplémentaire sur la déchèterie de VAL D'ANAST à compter du 1^{er} Janvier 2017 à savoir le vendredi après-midi de 14h00 à 18h00.

5°) Compte-rendu VHBC.

Madame Carole LETOURNEL, déléguée communautaire fait part au Conseil Municipal du compte-rendu de la réunion de VHBC (Vallons de Haute Bretagne Communauté) du 1^{er} Février 2017.

Le Conseil Communautaire a tenu son débat d'orientations budgétaires pour 2017.

Les principaux axes d'orientations suivants ont été retenus :

- Pas d'augmentation de la fiscalité sur l'exercice 2017.

- Résorption des déficits dont celui de Musicole.

D'autre part, les décisions suivantes ont été prises :

- Adoption du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

- Détermination des tarifs de l'Eco-camping des Buis sur la Commune de LES BRULAIS pour la saison 2017.

- Adoption du principe d'un partenariat avec les Communes suivantes :

- GUICHEN – GOVEN - GUIGNEN - SAINT-SENOUX - BOURG DES COMPTES

- LASSY - BAULON - VAL D'ANAST

Dans le cadre d'un groupement de commandes pour la rénovation des chaussées communales et intercommunales. Les Communes non membres du groupement pourront adhérer ultérieurement.

Enfin, une réflexion est en cours en ce qui concerne la construction d'une piscine communautaire à GUICHEN.

6°) Date du prochain Conseil Municipal.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le lundi 6 Mars à 19h00.

En Mairie le 10 Février 2017.

Le Maire,

Roger MORAZIN